



PROGRAMME DE LA FORMATION

Hygiène et salubrité pour le tatouage et le perçage



L'organisme de formation Cap-Hygiène

Numéro de déclaration d'activité de l'organisme de formation : 91 48 00302 48

Numéro SIRET de l'organisme de formation : 49877221900024

Villa Orcival, chemin de la commanderie – 48500 BANASSAC

Tél. : 06.16.59.17.49

caphygieneformation.com

contact@caphygieneformation.com

MODULE DE FORMATION THEORIQUE

L'enseignement du module théorique comprend les sept unités suivantes :

Unité 1 : Rappel des réglementations relatives au tatouage et au perçage et des normes concernant les encres de tatouage et les bijoux de perçage.

Unité 2 : Généralités d'anatomie et de physiologie de la peau, notamment cicatrisation.

Unité 3 : Règles d'hygiène en lien avec le contenu de l'arrêté prévu par l'article R. 1311-4 du code de la santé publique : flores microbiennes; précautions universelles concernant les règles d'hygiène; antiseptiques et désinfectants : spectres d'action et modalités d'utilisation.

Unité 4 : Généralités sur les risques allergiques et infectieux, notamment : Agents infectieux, notamment responsables des complications infectieuses liées aux actes de tatouage et de perçage ; mécanismes de l'infection ; facteurs de risques ; modes de transmission ; précautions et contre-indications liées à la réalisation de l'acte.

Unité 5 : Stérilisation et désinfection : désinfection du matériel réutilisable thermosensible ; stérilisation du matériel, y compris le conditionnement et la maintenance des dispositifs médicaux utilisés; traçabilité des procédures et des dispositifs.

Unité 6 : Règles de protection du travailleur, et notamment les accidents infectieux par transmission sanguine et les obligations et recommandations vaccinales.

Unité 7 : Elimination des déchets.

MODULE DE FORMATION PRATIQUE

Ce module pratique comprend les deux unités suivantes :

Unité 8 : Connaître les différents espaces de travail (nettoyage et désinfection).

Unité 9 : Savoir mettre en œuvre les procédures d'asepsie pour un geste de tatouage ou de perçage : connaître la procédure d'hygiène des mains ; savoir utiliser des gants, notamment stériles ; savoir préparer le poste de travail ; savoir préparer le matériel, notamment stérile, et l'organiser ; savoir préparer et utiliser un champ stérile ; savoir réaliser les procédures de stérilisation, y compris les contrôles de stérilisation.